

## CONSEIL MUNICIPAL – REUNION DU 09/09/2013

Date de convocation : 26/08/2013

Date d'affichage : 26/08/2013

L'an deux mille treize, le neuf septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Joël LELARGE, Maire, assisté de Mesdames Christiane DEBAISIEUX, Jeannine ALNET et Edith PATY, Mesdemoiselles Isabelle CARDON et Mathilde HÉBERT, Messieurs Georges GUENET, Jean JACQUES, Lionel CHAINON et Yann LEBOURG.

MONSIEUR Jean-Pierre TOUZÉ a donné procuration à Monsieur Georges GUENET.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité et signé.

### **1) Réforme des statuts de la CDC**

Après avoir examiné la nouvelle version des statuts, le Conseil Municipal :

- adopte le projet de modification des statuts
- charge Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Président de la Communauté de communes.

### **2) Bilan de la rencontre avec le directeur de la SAFER**

Le 20 août dernier, Monsieur le Maire, ainsi que Monsieur Touzé, ont rencontré Monsieur Bénard et Madame Dumont de la SAFER afin de faire le tour des sujets fonciers qui concerneraient la commune.

Concernant les parcelles de l'exploitation Coopman : la bande de terre susceptible d'intéresser la commune n'est pas comprise dans celles actuellement en vente. Cette partie sera intégrée au corps de ferme et vendue en même temps que celui-ci.

Au sujet du terrain derrière l'école, la SAFER n'est pas hostile à ce qu'une partie de la parcelle AC 143 soit réservée à la commune pour des projets d'intérêt collectif. Néanmoins, le prix pour cette partie serait supérieur à celui du bloc restant en zone N.

La SAFER va prendre contact avec Maître Potentier, notaire de cette famille.

Pour ce qui est de la parcelle, propriété de Mademoiselle Hémeryck, située rue du Moulin, la SAFER voit d'un bon œil le projet de classement en zone A, au lieu de AU actuellement.

Et enfin, pour l'herbage situé en face de l'ancien corps de ferme de Mademoiselle Hémeryck, la SAFER s'engage à trouver un acquéreur.

### **3) Remboursement des frais de déplacement**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il désire se rendre à une réunion prévue à Paris le mardi 15 octobre 2013, ayant pour thème les marnières, pour laquelle son inscription est déjà validée.

Cependant, il souhaite que le budget communal lui rembourse les frais de déplacement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'importance des marnières sur une partie de la commune (dossier CAMPERVEUX et RAYNER), et tient à être informé des dernières nouveautés législatives, notamment dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette demande, autorisant Monsieur le Maire à bénéficier, sur justificatifs, du remboursement des frais de déplacement.

### **4) Encaissement de deux chèques Groupama**

Monsieur le Maire expose au Conseil avoir reçu de l'assureur Groupama deux chèques de remboursement :

- 1) de 657.59 € pour des cotisations sur l'année 2013 trop versées
  - 2) de 2768.38 € pour les indemnités complémentaires se rapportant à l'avenant des travaux de couverture de l'église de Vitot.
- Le Conseil autorise l'encaissement de ces 2 chèques sur le compte 7788.

### **5) Subvention du Conseil Général concernant l'assainissement en traverse**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'assainissement en traverse et d'opérations de sécurité prévu en 2014 sur la RD 598.

A cet effet, la commission permanente du Conseil Général a décidé d'inscrire la collectivité de Vitot au programme 2013 de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police, pour la création de chicanes rue de l'Église, pour un montant hors taxes de 12865 € avec une subvention de 40 %, soit au maximum 5146 €.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mandat, autorisant la réalisation de l'ensemble de l'opération projetée, à signer entre le Président du Conseil Général de l'Eure et le Maire de Vitot.

Cette convention permettra également à la commune d'être éligible au FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

## **6) Premier bilan de la rentrée scolaire 2013**

Monsieur le Maire remercie tout particulièrement M. Guenet et M. Touzé pour l'aide fournie lors des travaux de pré-rentrée.

La rentrée s'est bien déroulée, on comptabilise 172 élèves pour 179 initialement prévus.

Une réunion de SIVOS est prévue le 10/09/13 pour faire un point à ce sujet.

## **7) Questions diverses**

### *\*Ventes de deux lampadaires inutilisés*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a vendu deux lampadaires en fonte devenus inutiles à la suite des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public, par une annonce diffusée sur internet.

Par précaution, Monsieur le Maire a préféré que l'acquéreur paye en argent liquide, pour un montant total de 200 euros, plutôt qu'en chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette démarche, et autorise l'encaissement de cette somme au crédit du compte 758 des recettes du budget communal.

### *\*Terrain Plancqueel*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un fossé en pente douce (type Talweg), rue du Champ de Bataille, afin d'éviter la stagnation des eaux de pluie, accentuant la dangerosité pour la circulation routière en cas de gel.

Un accord a été convenu, avec l'aide de Maître PATY, notaire, entre Monsieur et Madame PLANCQUEEL Francis, nu-propriétaires, et Monsieur et Madame VANHEULE André, usufruitiers, et le Maire.

Ce projet concerne une surface estimée à environ 1000 m<sup>2</sup> pour un coût d'acquisition de 2100 €, comportant l'indemnité à l'usufruitier, selon un barème de calcul fourni par le notaire.

A cette somme, il conviendra d'ajouter les frais de notaire d'un montant d'environ 1000 €, sachant que le Conseil Municipal a déjà validé le devis du cabinet de géomètre de 1865 € HT, soit 2230.54 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme son accord pour ce projet, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette réalisation, y compris l'acte notarié.

Un état définitif des dépenses sera communiqué au Conseil Municipal après réalisation de ce projet.

A noter que le bornage du terrain est prévu le 10/09/2013, et un rendez-vous chez le notaire le 12/09/2013, afin d'affiner les calculs et de définir la somme revenant au nu-propiétaire et à l'usufruitier.

#### \*Avenant travaux église de Vitotel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en fin des travaux de restauration de l'église Saint Michel de Vitotel, Madame l'Architecte a souhaité qu'un plus grand nombre de bardeaux soient remplacés afin de limiter l'agressivité de la pluie, ce qui a été accepté.

L'avenant pour cette dépense supplémentaire s'élève à 3256.92 € TTC soit 2723.18 HT, en partie remboursable par l'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avenant, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives relatives à ce complément de travaux.

#### \*Changement de fournisseur de gaz

Monsieur le Maire informe que depuis le 1<sup>er</sup> septembre, la commune a changé de fournisseur de gaz.

En effet, le contrat liant la commune à GDF Suez arrivait à échéance le 31 août dernier, et la société Total Energie Gaz (Tegaz) a fait à Monsieur le Maire, une offre plus intéressante.

GDF, ne souhaitant pas s'aligner sur ces tarifs, Monsieur le Maire a donc décidé de ne pas renouveler le contrat.

L'économie annuelle estimée est d'environ 500 €.

#### \*Radars pédagogiques

Le projet d'installation des radars pédagogiques dans la commune avait fait l'objet d'une demande de subvention parlementaire.

Monsieur le Maire a été informé il y a peu de temps, qu'aucune réponse concernant cette subvention ne serait donnée avant un délai de 2 à 3 mois.

Or, l'installation de ces radars semble assez urgente.

C'est pour cette raison que le Conseil, à l'unanimité, décide d'abandonner cette subvention, et de se contenter de celle accordée par le Conseil Général.

Monsieur le Maire va donc déclencher la livraison qui devrait être effectuée courant de semaine prochaine (semaine 38).

### \*Dossier AEU

Le successeur de Monsieur Mitgen à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Monsieur Pham, émet des réserves sur l'éligibilité du dossier de la commune et a informé Monsieur le Maire que le passage en commission ne se ferait pas avant novembre.

Madame Barral-Leclerc, responsable Satese, a pris contact avec Monsieur Pham pour lui indiquer que le Conseil Général accordait une aide de 60000 € à notre commune, et qu'il serait normal que l'Agence de l'Eau, elle aussi, s'implique dans ce projet.

Monsieur le Maire a écrit une lettre à Monsieur Daniel Leho, administrateur de l'Agence de l'Eau, afin de lui soumettre quelques arguments supplémentaires afin de convaincre le Directeur, d'accorder une aide à la commune.

### \*PLU

Pour anticiper la révision allégée du PLU, la première réunion du groupe aura lieu le **jeudi 3 octobre 2013 à 19h.**

### \*Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 27 octobre 2013.

3 menus à 33 € nous ont été proposés par Courtonne Traiteur, le Conseil en a choisit un à la majorité.

A noter que cette année, Monsieur Thys sera invité, avec son épouse, à ce repas afin de le remercier pour l'aide fournie lors de la rentrée scolaire.

### \*Élections

Les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars 2014

Les élections européennes, quant à elles, le 25 mai 2014.

### \*Bulletin communal

Prochaine réunion prévue le **17 octobre 2013 à 20h.**

La prochaine séance de Conseil Municipal aura lieu le 4 novembre 2013.

La séance est levée à 21h05